

A.INFORMATIQUE A DOMICILE

5 Route des barres

17810 ECURAT

Tél : 06.62.38.51.85

email : contact@wilycasseron.fr

www.depannage-cours-informatique-a-domicile.fr/

Contrat assistance informatique à distance

La sérénité au meilleur rapport qualité/prix tout au long de l'année grâce à notre contrat assistance informatique à distance annuel.

L'assurance d'un PC optimisé, sécurisé et la résolution de tous vos problèmes informatiques rapidement, en toute tranquillité.

Deux abonnements sont à votre disposition : mensuel ou annuel.

Le contrat assistance informatique à distance vous garantit l'intervention d'un technicien informatique à votre disposition tout au long de l'année afin de vous assister et vous dépanner de tous vos problèmes informatiques.

Des prestations informatiques à distance illimitées tout au long de l'année tout en faisant des économies.

Votre ordinateur sera également entretenu régulièrement une fois par mois afin de maintenir votre PC rapide et sécurisé tout au long de la durée du contrat annuel.

Un technicien informatique interviendra à distance sur votre ordinateur quelle que soit votre géolocalisation sous 24 heures maximum si la demande de support informatique est effectuée en semaine et sous 48 heures maximum si la demande est effectuée le week-end ou un jour férié (nécessite impérativement un ordinateur qui démarre et une connexion Internet fonctionnelle).

Déroulement d'une intervention informatique à distance

Quand vous le désirerez, vous pourrez demander une intervention informatique à distance par un appel téléphonique, email ou SMS en nous faisant part de vos besoins ou des problèmes informatiques que vous rencontrez.

Une assistance informatique à distance sera ensuite rapidement effectuée suivant vos disponibilités en toute tranquillité.

Les prestations informatiques à distance incluses dans le contrat annuel :

- Résolution de tous types de problèmes informatiques
- Mises à jour du système d'exploitation et de vos logiciels, des pilotes du système et de vos périphériques, analyse de la sécurité, optimisation du PC, installation d'une imprimante, logiciel, webcam, configuration d'un compte de messagerie électronique, pare-feu, protection antivirus...

ART. 1 - Objet du contrat :

le présent contrat a pour objet l'entretien, le dépannage et le maintien en bon état de fonctionnement de votre ordinateur selon l'offre choisie.

Ce document définit les modalités du contrat de maintenance à distance.

ART. 2 - Entretien :

le fournisseur assurera un contrôle périodique afin de vérifier la bonne marche du matériel et effectuera à cette occasion les opérations d'entretien courant. Le technicien chargé de l'entretien procédera aux vérifications, réglages, nettoyages.

ART. 3 – Dépannage :

sur appel motivé du client signalant une anomalie de fonctionnement ou une panne : un technicien dépannera le matériel dans les délais les plus brefs à distance.

ART. 4 - Limitation de responsabilité :

la société A.INFORMATIQUE A DOMICILE sera déchargée de toute responsabilité en cas d'inobservation par le client de l'une des clauses du présent contrat.

La société A.INFORMATIQUE A DOMICILE ne pourra en aucun cas être considérée comme responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du matériel, y compris en cas de perte de données ou d'informations. Le client s'engage à se prémunir contre ces risques en effectuant au minimum une sauvegarde quotidienne de l'ensemble des informations.

La société A.INFORMATIQUE A DOMICILE ne pourra être rendue responsable des pannes ou anomalies de fonctionnement du matériel, quelle que puisse être la durée de la panne ou de l'immobilisation avant la remise en marche normale.

Enfin, la responsabilité de la société A.INFORMATIQUE A DOMICILE pourra être recherchée en cas de force majeure, ou pour d'autres motifs indépendants de sa volonté tels que grèves, interruptions du travail, retard des fournisseurs, sinistres ou accidents.

En toute hypothèse, si la responsabilité de La société A.INFORMATIQUE A DOMICILE est engagée, l'indemnisation qui pourrait lui être réclamée est limitée au montant de la redevance du mois en cours.

ART. 5 - Durée du contrat :

le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de signature.

Il se poursuivra ensuite par tacite reconduction par périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis d'un mois au moins avant la fin de la période en cours, notifié par lettre recommandée avec AR.

ART. 6 – Prix :

le montant de l'offre telle que prévue dans le présent contrat est fixé dans l'annexe. Ce prix ne concerne que la maintenance et le dépannage à distance.

Ce tarif pourra être révisé ou modifié par la société A.INFORMATIQUE A DOMICILE.

Le client aura la possibilité de résilier le présent contrat ; à défaut, la notification de prix s'appliquera à la date prévue.

Merci de nous retourner le document paraphé et signé à :

A.INFORMATIQUEA DOMICILE
5 ROUTE DES BARRES
17810 ECURAT

Fait à :

Le

Signature accompagnée de la mention « lu et approuvé »

